

Démarches en ligne



Changement d'adresse

Vous venez de vous installer à Hasnon ou allez bientôt le faire ? Connectez-vous sur le site « www.service-public.gouv.fr » pour effectuer en ligne votre changement d'adresse auprès d'organismes publics et privés et obtenir de nombreuses informations pratiques pour faciliter votre installation.

Urbanisme

Pour faire votre demande de Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, Déclaration d'Intention d'Aliéner cliquez sur le lien suivant : <https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/>

Consulter le PLUi : <https://geo.agglo-porteduhanaut.fr/documents/plui/psr-3/psr3-reglement.pdf>

Consulter les [renseignements](#) concernant la taxe des demandes d'autorisation d'urbanisme (Taux communal d'Hasnon : 5%)

Inscriptions sur les listes électorales



Pour vous inscrire, vous devrez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales sur via le site du service public en cliquant [ici](#) (Nous recevrons aussitôt votre dossier)

Vote par procuration

Accédez aux informations pratiques sur le site www.interieur.gouv.fr



Recensement citoyen

Vous venez d'avoir 16 ans ? Vous pouvez désormais vous faire recenser sur le site du service public. [Accédez au formulaire](#)

Si vous avez besoin de joindre le centre du service national jeunesse vous pouvez cliquez [ici](#).

Demande d'extrait de casier judiciaire

Pour obtenir un d'extrait de casier judiciaire, veuillez remplir le formulaire présent sur le site www.cjn.justice.gouv.fr

Caisse primaire d'assurance maladie / carte vitale

Accédez aux informations pratiques en cliquant [ici](#)

Caisse d'allocations familiales :

- Accédez aux informations concernant l'Allocation de Solidarité Spécifique sur le site du [service public](#)
- Accédez aux informations pratiques concernant le RSA sur le site du [service public](#)
- Rupture de contrat dans le secteur privé (démission, rupture conventionnelle, ...).

Accédez aux informations pratiques en cliquant [ici](#)

Carte grise :

- L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site !

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais « d'assistance en ligne », de « traitement du dossier » ou encore de « tâches administratives automatisées ». Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites.

- Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion.

Consultez ces guides pratiques :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

- Vidéo explicative : [ANTS Chaine](#)

Permis de conduire :

- Pour toutes informations concernant votre permis de

conduire, veuillez vous rendre sur le site du service public ou en cliquant [ici](#)

- Duplicata de permis de conduire.
-

Chiens dangereux :

- Pour toutes informations concernant les chiens dangereux, cliquez [ici](#)
 - [Accédez aux formulaires](#)
-

Demande de médaille d'honneur du travail :

[Accéder au formulaire en ligne](#)

Demande de logement social :

[Accédez au formulaire](#)

Créer une association :

[Accédez à toutes les informations pratiques](#)